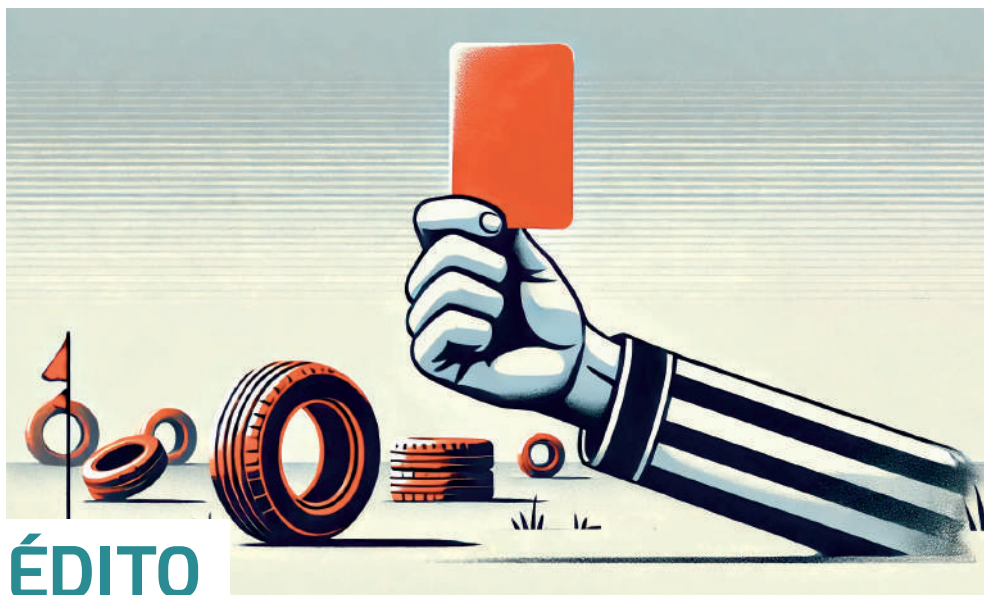


ALIAPUR

L'ESSENTIEL 2024

CHIFFRES CLÉS ET POINTS MARQUANTS DE L'ACTIVITÉ



ÉDITO



Véronique Giraud
Présidente



Hervé Domas
Directeur général

Enfin des amendes !

L'information est presque passée inaperçue, elle est pourtant importante pour tous les éco-organismes. Début mars, le ministère de la transition écologique a décidé d'appliquer des amendes à l'encontre de sept entreprises qui ne respectaient pas leurs obligations en matière d'éco-contribution. Alors que la réglementation est sévère sur le papier pour les metteurs sur le marché peu scrupuleux – en théorie jusqu'à 7 500€ d'amende par "pneu oublié" – aucune sanction n'avait été jusqu'à présent décidée à l'encontre des fraudeurs à l'éco-contribution. L'Etat a donc décidé de faire appliquer la règle, ce qui ne pourra que rassurer les producteurs qui ne cessent de dénoncer une concurrence déloyale pratiquée par ces passagers clandestins de l'éco-contribution. C'est aussi un signal rassurant pour les éco-organismes qui craignent que l'impunité des fraudeurs puisse contribuer à éroder le consentement à l'éco-contribution des producteurs, mettant ainsi en péril l'ensemble du système de la responsabilité élargie.

C'est grâce à la confiance et aux contributions de ses adhérents qu'Aliapur a, en 2024 à nouveau, collecté et valorisé plus de 100% de sa commande et satisfait à l'ensemble de ses nouvelles obligations. Une excellence aussi rendue possible par l'engagement de ses prestataires et collaborateurs. Qu'ils en soient tous conscients et remerciés.



Qui sommes nous ?

Aliapur est un éco-organisme agréé en charge de la collecte et de la valorisation des pneus usagés. Il assure pour ses adhérents un recyclage éco-responsable à coûts maîtrisés.



Véronique Giraud : la nouvelle présidente d'Aliapur

Arrivée chez Continental en 1999, elle a occupé divers postes en Allemagne et en Belgique avant de rejoindre l'entité française en 2006 en tant que responsable grands comptes constructeurs puis d'être nommée directrice générale de Continental Tires China. C'est en juillet 2024 qu'elle prend la direction générale de Continental Tires France et devient à ce titre présidente de notre éco-organisme.

CCCP : Agréé !

Lorsque plusieurs éco-organismes sont agréés pour une même filière REP, la réglementation impose qu'un organisme coordonnateur chapeaute leurs travaux communs. Aliapur, FRP et Tyval ont donc créé une association régie par la loi de 1901 baptisé *Comité Coordonnateur pour la Collecte des Pneumatiques* et sollicité l'autorité administrative pour obtenir son agrément. C'est ainsi que le Journal officiel a publié le 2 décembre 2024 l'arrêté interministériel agréant l'organisme coordonnateur de la filière pneumatiques, le CCCP !

Une première année sous agrément

405 384 tonnes auront été collectées en 2024 pour une commande de 392 439 tonnes, c'est un seuil historique qui vient d'être franchi !

Ce total intègre les nouvelles activités liées aux obligations règlementaires : la collecte dans les drom-com (15 757 tonnes) et celle des pneus des véhicules hors d'usage (8 256 tonnes). Le chiffre d'affaires de 84,9 M€ et le résultat net de +0,2 M€ intègrent en 2024 les frais généraux imposés par l'agrément tels que les actions menées en recherche et innovation, celles de communication et de sensibilisation, le coût des pneus d'ensilage et la résorption des dépôts illégaux.

Les comptes sont à l'équilibre financier, signe d'une maîtrise opérationnelle constante depuis plus de 20 ans et ce, malgré les nouvelles dépenses obligatoires.

DE NOUVELLES DÉPENSES OPÉRATIONNELLES

Aliapur est désormais officiellement en charge de la collecte dans 5 Drom-Com : la Guadeloupe, la Martinique et la Réunion font dorénavant partie du périmètre géré en direct par Aliapur en attendant Saint Martin et Mayotte. Si l'éco-contribution est la même que sur le territoire métropolitain, les coûts sont bien supérieurs (pouvant aller jusqu'à 800%), impactant ainsi les comptes 2024 d'Aliapur d'une charge additionnelle de +1,8 M€.

Le cahier des charges confie aussi désormais aux éco-organismes le soin de traiter les pneus d'ensilage. Organisées sous l'égide d'organisations professionnelles d'agriculteurs, ces opérations se sont progressivement mises en place en 2024 permettant la prise en charge de plus de 10 000 tonnes en 2024 pour un coût total dépassant les 1,5 M€. Cette activité se développera en 2025 pour se rapprocher du plafond fixé réglementairement à 40 000 tonnes.

DE NOUVEAUX FRAIS DE STRUCTURE

Les dépenses allouées à la R&D (2% des éco-contributions) et à la communication (1% en interne et 0,3% pour les dépenses inter filières) ont atteint la très respectable somme de 2,1M€. Les sommes consacrées à la R&D ont été utilisées pour la recherche de nouvelles voies de réemploi ou de valorisation, en particulier dans le domaine de la pyrolyse qui semble une piste d'avenir prometteuse. Celles allouées à la communication (8 pour 0, partenariat avec des associations environnementales) auront également permis des actions de sensibilisation auprès du grand public et des distributeurs.

L'ensemble de ces surcoûts s'établit à +5,2 M€ en 2024 par rapport à 2022, dernière année de référence avant l'agrément. Côté ressources humaines, ce sont 3 nouveaux collaborateurs qui rejoignent Aliapur pour prendre en charges les nouvelles obligations imposées par l'agrément.

BILAN FINANCIER 2024

Ce premier exercice « sous agrément » aura nécessité un contrôle financier permanent afin de conserver l'équilibre budgétaire prévu. A ce titre, les mécanismes d'équilibrage des comptes avec les deux autres éco-organismes dans le cadre du CCCP auront également été mis à contribution démontrant un travail concerté de la filière pneumatique française.

La trésorerie reste solide avec un total de 18,6 M€ contre 15,3 M€ à la clôture 2023, Aliapur se mettant en ordre de marche pour respecter l'obligation réglementaire de 20% de trésorerie disponible. Les autres postes du bilan restent conformes à nos attentes.

BILAN 2024 EN K€

Immobilisations	809	Produits constatés d'avance	301
Autres créances	5 126	Dettes fournisseurs	21 902
Créances clients	12 882	Dettes fiscales et sociales	4 398
Trésorerie	18 648	Capitaux propres	5 700
		Provisions	5 163
ACTIF	37 465	PASSIF	37 465

RÉSULTATS FINANCIERS 2024 EN K€

	2024	2023
Produits d'exploitation	84 938	76 246
Exploitation de sous-traitance	-80 290	-69 118
Personnel, dotations, impôts et autres charges	-4 429	-5 182
Résultat net	219	1 946

ÉCO-MODULATION : AN 1

La modulation de l'éco-contribution en fonction des performances environnementales de tout type de pneumatiques mis sur le marché est la grande nouveauté économique de l'année 2024. Après avoir fait valider par l'administration les critères et les niveaux de primes et de pénalités, Aliapur s'est attaché à informer l'ensemble de ses adhérents pour que la campagne de déclaration se déroule dans les meilleures conditions. Objectif doublement atteint : fluidité dans la saisie des mises sur le marché et équilibre global entre primes et pénalités.

Éco-contribution éco-modulée

2025

Catégorie et types de pneumatiques

A	VÉHICULES LÉGERS
B	POIDS LOURDS
C	AGRAIRES
D	GÉNIE CIVIL
E	2 ROUES
F	AVIONS
G	PNEUS PLEINS

CRITÈRES D'ÉCO-MODULATION À SATISFAIRE			
Présence de SVHC et autres* supérieure à 0,1%		Présence de SVHC et autres* inférieure à 0,1%	
Taux de matière recyclée inférieur à 1,5%		Taux de matière recyclée entre 1,5% et 10%	Taux de matière recyclée supérieur à 10%
PÉNALITÉ HT + 10%	ÉCO-CONTRIBUTION DE BASE HT (base 100)	PRIME NIVEAU 1 HT - 10%	PRIME NIVEAU 2 HT - 20%
1,76 €	1,60 €	1,44 €	1,28 €
13,42 €	12,20 €	10,98 €	9,76 €
32,23 €	29,30 €	26,37 €	23,44 €
89,54 €	81,40 €	73,26 €	65,12 €
0,97 €	0,89 €	0,80 €	0,71 €
6,93 €	6,30 €	5,67 €	5,04 €
9,77 €	8,89 €	8,00 €	7,11 €

* On entend ici comme substances dangereuses les SVHC (substances of very high concern – substances extrêmement préoccupantes) définies par la réglementation européenne REACH ainsi que celles présentant un niveau de préoccupation comparable.

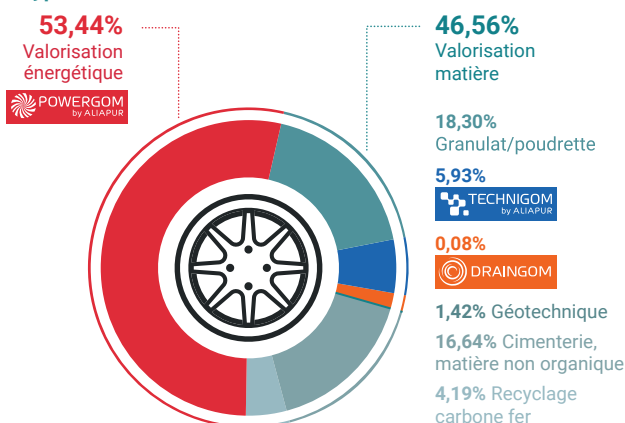
QUI PAYE L'ÉCO-CONTRIBUTION ?

826 CLIENTS

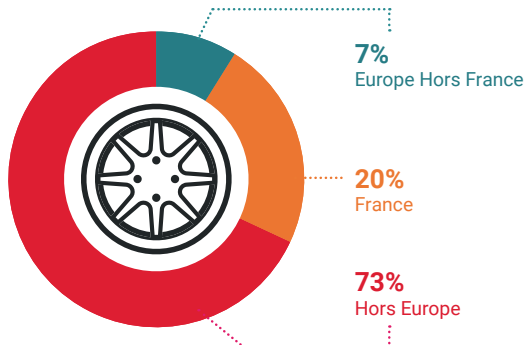


COMMENT SONT VALORISÉS LES PNEUS COLLECTÉS ?

Répartition par type

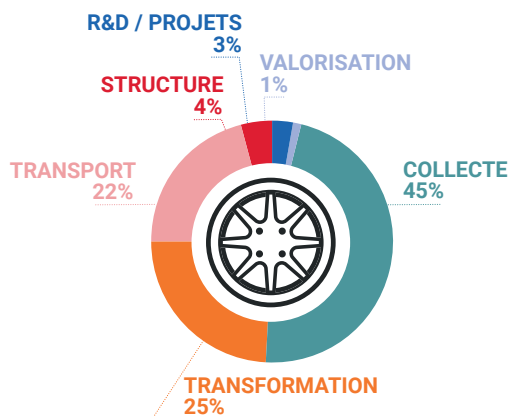


Répartition par destination



COMMENT EST UTILISÉE L'ÉCO-CONTRIBUTION ?

Répartition des coûts en 2024 pour 1,44€*



* 1,44 € éco-contribution en 2024 pour un pneu voiture

LES DONNÉES CLÉS

405 384 TONNES DE PNEUS ONT ÉTÉ COLLECTÉES EN 2024*
* Métropole et Drom Com

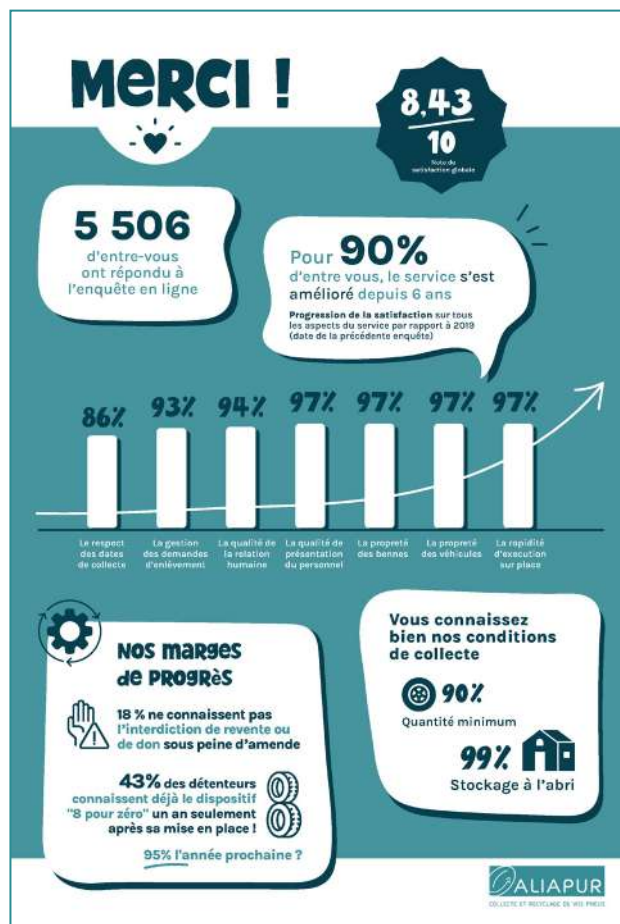
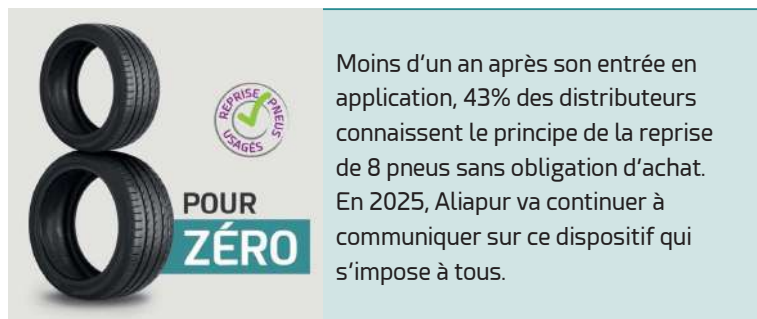
33 204 PROFESSIONNELS DE L'AUTOMOBILE

1 608 TONNES COLLECTÉES / JOUR

UNE COLLECTE TOUTES LES **35 SEC.**

Les professionnels de l'automobile expriment leur satisfaction

Pour la troisième fois en 10 ans, Aliapur a commandité une enquête de satisfaction en direction des quelques 33 204 distributeurs que nous collectons. Une quinzaine de questions leur a été posée par courrier électronique au cours du mois de novembre. Les résultats sont plus que satisfaisants : le taux de satisfaction progresse sur l'ensemble des questions posées atteignant parfois des taux difficilement dépassables ! **99% des garagistes connaissent par exemple l'obligation de stocker les pneus à l'abri des intempéries et 90% d'entre eux estiment que le service s'est amélioré depuis 6 ans.**



Collectivités, contractualisons !

C'est le code de l'environnement qui l'affirme : "tout éco-organisme est tenu de contracter avec toute collectivité locale qui en fait la demande dès lors qu'elle accepte les clauses du contrat type". Les trois éco-organismes agréés et trois associations de collectivités locales (AMF, CNR et Amorce) ont donc mis à profit le second semestre 2024 pour élaborer ce contrat type qui intègre l'ensemble de nos nouvelles obligations : prise en charge de tous les pneumatiques, "quel que soit leur type et leur état," y compris les pneus jantés, mise à disposition sans frais des contenants*, prise en charge des pneumatiques abandonnés et des dépôts illégaux**, contribution à la prise en charge des coûts des opérations de collecte à hauteur de 10€ la tonne... Des obligations qui représentent une charge nouvelle pour Aliapur qui a dû étoffer ses équipes pour suivre ses nouveaux engagements. Chaque éco-organisme s'est ensuite organisé pour proposer aux collectivités sur le territoire desquelles il intervient de signer ce document qui permettra d'organiser au mieux les interventions croisées afin de préserver l'environnement de chacun.

* dès 12 T collectées par an, ** supérieur à 1 tonne

Un AMI pour le tri

Dans le cadre de leur agrément, les trois éco-organismes de la filière pneumatique doivent promouvoir la réutilisation des pneumatiques usagés. Un tri à l'issue de la collecte permet d'identifier parmi les pneus usagés ceux qui pourront être réutilisés. Mais le taux de pneus réutilisables plafonne, les méthodes de tri n'ayant pas vraiment évolué depuis plusieurs années. Les trois éco-organismes ont donc lancé un appel à manifestation d'intérêt [AMI] afin de sélectionner une équipe susceptible d'imaginer des techniques, des pratiques ou des méthodologies permettant d'améliorer les processus de tri et d'appairage des pneus usagés afin d'augmenter leur taux de ré-emploi. Le choix de la ou des équipes est prévue pour le second semestre 2025, l'objectif étant de présenter un *proof of concept* – une étude de faisabilité en bon français - pour la



amidutri.fr

fin de l'année 2027. Une démarche indispensable pour satisfaire aux prescriptions du cahier des charges des éco-organismes qui prévoit un taux de produits usagés ayant fait l'objet d'une opération de préparation en vue de la réutilisation pour 2028 de... 19%

